

Approches du cycle de vie au Canada – Réunion du Comité consultatif d'experts de la TRN

Le 8 septembre 2011

Document de travail

INTRODUCTION

Cette première de deux réunions du Comité consultatif d'experts (CCE) permettra d'orienter et d'étoffer le projet de l'approche du cycle de vie (ACV) de la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie (TRN). La réunion est essentielle pour la définition des secteurs d'actions prioritaires menant à l'adoption de l'ACV au Canada. La deuxième réunion, qui devrait se tenir au début de 2012, portera avant tout sur les recommandations à formuler à l'intention du gouvernement du Canada (GdC).

Le présent document précise le contexte de la réunion du CCE du 8 septembre. Il comprend des questions qui aideront à définir les secteurs d'actions prioritaires de l'ACV pour le milieu privé et le gouvernement fédéral, compte tenu des obstacles et des occasions qui accompagnent une plus forte adoption de politiques et d'outils prenant en compte le cycle de vie des produits, des programmes ou des politiques

PORTÉE ET APPROCHE PROPOSÉES

Par l'entremise du ministre de l'Environnement, le GdC a demandé que la TRN présente un rapport sur l'adoption de l'ACV pour appuyer l'intendance environnementale et la compétitivité économique au Canada. Le rapport final est attendu en mars 2012. Trois principaux points composaient la demande, soit :

1. « Quelles seraient les conséquences de l'application d'une telle approche (soit, une approche du cycle de vie pour augmenter la durabilité environnementale)? »
2. « L'approche du cycle de vie est-elle une technique utile pour intégrer les coûts économiques et environnementaux de façon à cerner la véritable valeur des biens et services environnementaux? »
3. « Y a-t-il une façon de promouvoir une approche du cycle de vie pour la gouvernance environnementale au Canada qui appuierait la concurrence économique? »

La TRN joindra la recherche et la rencontre des parties intéressées pour aborder les questions du Ministère et établir des recommandations de politiques pour les secteurs d'actions prioritaires. Les conseils porteront sur les leviers de fiscalité, de réglementations et d'adhésion volontaire dont dispose le gouvernement fédéral pour favoriser l'adoption de l'ACV autant pour les activités et les prises de décision gouvernementales fédérales internes que pour les programmes et politiques externes qui appuient les activités du secteur privé. Les leviers seront examinés dans le contexte des compromis et avantages environnementaux liés à l'adoption de concepts, d'outils et de méthodologie d'ACV et de la réalisation d'avantages découlant d'une meilleure compétitivité économique et de l'innovation.

Le rapport de la TRN constituera un tour d'horizon des questions prioritaires en matière d'ACV au Canada et présentera des conseils sur la façon dont le gouvernement canadien peut le mieux appuyer l'adoption de l'ACV. Les recommandations aideront le GdC à :

- Évaluer de quelles façons les politiques et les programmes fondés sur l'ACV peuvent contribuer à l'atteinte de la prospérité économique à long terme et de la viabilité environnementale;
- Déterminer le rôle du GdC pour favoriser l'adoption réussie et la mise en œuvre de politiques et de programmes d'ACV;
- Examiner les possibilités de collaboration entre le gouvernement et le secteur privé.

Le Canada devra relever le défi de recenser les secteurs d'actions prioritaires pour augmenter l'adoption de politiques et de programmes reposant sur l'ACV tout en s'appuyant sur les initiatives en place et en créant des occasions de promouvoir les intérêts internes et internationaux du pays. La recherche effectuée par la TRN explorera les éléments de ce défi et permettra de tracer les prochaines avenues de politiques qui pourraient constituer le moyen pour le Canada de se créer un avenir de viabilité environnementale et de prospérité économique.

Nos recommandations porteront sur les trois thèmes suivants :

1. Secteur public - Utilisation de l'ACV pour les activités internes et les prises de décisions du GdC;
2. Secteur privé – Utilisation de l'ACV et appui aux initiatives connexes par le biais des programmes et des politiques externes du GdC;
3. Instruments incitatifs – Un ensemble d'instruments de politiques venant renforcer l'adoption d'outils, de concepts et de méthodologies d'ACV. Il pourrait s'agir de leviers de réglementation, de marchés, d'adhésion volontaire et de fiscalité mis en place par le GdC.

Pour définir ces thèmes, nous mènerons une recherche interne et consulterons des experts externes dans les prochains mois. Nous recueillerons des commentaires sur les principales conclusions de la recherche dans le cadre de séances avec les parties intéressées qui auront lieu plus tard cet automne et au début de l'hiver.

Nous nous appuierons sur des études de cas pour illustrer les obstacles et les occasions qu'entraîne l'adoption d'une ACV pour étoffer nos recommandations de politiques. Le rapport comportera des recommandations pratiques sur les instruments de politiques pouvant être adoptés pour les activités internes du GdC et pour les programmes et politiques déjà en place ou à créer pour favoriser l'adoption d'une ACV par le secteur privé.

MODALITÉS DE RECHERCHE ET DE CONVOCATION

Jusqu'à présent, notre recherche a été alimentée par les échanges et les réunions de gens du secteur de l'ACV, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du gouvernement du Canada. Nous avons tenu des réunions avec des ministères du GdC (p. ex. : Environnement Canada, Industrie Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada, et Horizons de politiques Canada), et des échanges avec des groupes de l'industrie (Fédération canadienne de l'agriculture, etc.). D'autres réunions sont prévues avec d'autres ministères (p. ex. : Affaires étrangères et Commerce international, Ressources naturelles Canada, Pêches et Océans, et Travaux publics et Services gouvernementaux) et elles auront lieu en septembre et octobre 2011. Les échanges avec ces

groupes fournissent le contexte de l'utilisation actuelle des ACV dans les secteurs public et privé et font ressortir les occasions potentielles et les obstacles liés à l'adoption et à l'utilisation de l'ACV au Canada.

En juillet, la TRN a embauché un spécialiste de l'ACV chargé de la portée du projet et de recueillir de plus amples renseignements pour étoffer la compréhension actuelle des questions de l'ACV au Canada par la TRN. Le consultant a déjà présenté son rapport dont le contenu a été intégré à la planification des prochaines étapes de la recherche et à la rédaction des questions.

Pour nous assurer que notre recherche répondrait aux besoins du GdC, nous avons tenu conjointement avec Environnement Canada, le 1^{er} septembre, une rencontre de sous-ministres adjoints et de directeurs généraux de ministères fédéraux dont les mandats portaient sur l'ACV. La réunion visait à : (1) présenter aux dirigeants fédéraux un bref aperçu de la demande du GdC; (2) présenter un aperçu de la portée de la recherche de la TRN; (3) explorer les liens des mandats ministériels avec l'ACV; (4) s'assurer que la recherche répondait effectivement aux besoins du GdC.

Étant donné son rôle de leader en matière d'ACV, nous explorons actuellement la possibilité de former un partenariat avec le Centre commun de recherche (CCR) de la Commission européenne. Le CCR est l'organisme scientifique et technique de la Commission européenne et à ce titre, il fournit des conseils scientifiques et le savoir technique à l'appui d'une immense gamme de politiques de l'Union européenne. Le CCR appuie le développement durable de l'Union européenne en favorisant l'évaluation et l'approche du cycle de vie dans l'entreprise et l'administration publique. Un des secteurs possibles de collaboration porterait sur les instruments incitatifs de l'ACV, un de trois principaux thèmes de recherche de la TRN.

PRINCIPAUX THÈMES DE RECHERCHE

A. UTILISATION DE L'ACV POUR LES ACTIVITÉS INTERNES ET LES PRISES DE DÉCISIONS DU GdC

Les éléments moteurs de l'adoption de l'ACV pour les activités et les prises de décision du gouvernement fédéral comprennent l'amélioration des processus de prises de décisions et le leadership faisant progresser la viabilité environnementale et la prospérité économique. Les systèmes prévus en matière d'ACV peuvent améliorer la prise de décision par le recours à des données complémentaires et à de nouvelles perspectives pour l'élaboration des politiques et des programmes. Par l'inclusion de plus amples renseignements et données, on peut éviter le déplacement des impacts environnementaux d'une étape du cycle de vie à l'autre.

De plus, le rôle de leadership gouvernemental dans la promotion de la prospérité économique et de la viabilité environnementale au Canada pourrait être en partie rempli par la promotion de l'adoption de l'ACV dans le secteur privé et ce, par l'inclusion de l'ACV aux politiques gouvernementales régissant, par exemple, l'approvisionnement. Ainsi, on inciterait les fournisseurs à lancer des produits et services plus durables, ce qui éviterait de choisir entre « bons et mauvais » fournisseurs, et présenterait plutôt aux fournisseurs un cadre et des incitatifs favorisant la production de produits et la prestation de services répondant aux objectifs du gouvernement.

Questions à examiner :

- 1. Ces facteurs d'ACV sont-ils appropriés aux activités internes et aux prises de décisions du GdC ? Sinon, que manque-t-il?**
- 2. Le GdC devrait-il utiliser une ACV pour ses activités internes et ses prises de décisions? Si oui, où les efforts devraient-ils être concentrés?**
- 3. Quelles études de cas pourraient servir à illustrer les obstacles et les occasions qui accompagneraient l'adoption de l'ACV pour les activités internes et les prises de décisions du GdC?**

B. UTILISATION DE L'ACV DANS LE SECTEUR PRIVÉ ET APPUI AUX INITIATIVES CONNEXES PAR LE BIAIS DES PROGRAMMES ET DES POLITIQUES EXTERNES DU GdC

Le secteur privé canadien ouvre la voie à la mise en œuvre de l'ACV pour répondre aux enjeux d'accès au marché, de commerce et de concurrence. On constate actuellement une demande croissante, entre les entreprises et dans de nombreux secteurs (construction, électronique, commerce de détail, emballage, vivres et boissons, etc.), de toute une gamme de données de rendement environnemental pour les matériaux, incluant les ressources naturelles comme le bois, les métaux, le pétrole, etc. Les outils d'ACV peuvent fournir cette information. Les impacts potentiels des secteurs de ressources naturelles au Canada sont particulièrement importants puisqu'ils représentent une vaste proportion de nos exportations nettes.

De plus, les obstacles commerciaux potentiels (entre les entreprises et les gouvernements) pourraient faire en sorte que les gouvernements favorisent des produits dont l'empreinte écologique est faible (p. ex. : la loi française Grenelle 2), les ressources naturelles dont l'empreinte écologique est faible (p. ex. : la norme californienne sur le carburant à faible teneur en carbone) et les lignes directives européennes comportant des exigences d'amélioration du rendement des produits pour la durée du cycle de vie (p. ex. : ligne directrice sur l'écodesign). Les producteurs canadiens peuvent tirer un avantage concurrentiel en démontrant le rendement favorable de leurs matériaux dans les secteurs clés de l'empreinte du carbone et de l'eau à toutes les étapes du cycle de vie.

Le GdC est responsable de faire en sorte que les enjeux de concurrence, de commerce et d'accès au marché liés à l'ACV ne nuisent pas au secteur privé canadien. Une façon de le faire pourrait consister à mettre en œuvre des politiques et des programmes appuyant l'adoption de concepts et d'outils d'ACV du secteur des ressources naturelles. Ainsi, un signal de politique clair sur l'adoption d'une ACV stimulerait l'amélioration et l'innovation de la chaîne d'approvisionnement servie par les entreprises de ressources naturelles. Une telle mesure pourrait améliorer la capacité du secteur des ressources naturelles de mieux comprendre, d'améliorer et de communiquer son rendement environnemental à sa clientèle.

Questions à examiner :

1. *Est-ce que ces enjeux sont appropriés aux besoins d'ACV au Canada, du point de vue du secteur privé? Sinon, que manque-t-il?*
2. *Quels secteurs ouvrent la voie, et pourquoi?*
3. *Le secteur privé a-t-il besoin de l'appui du gouvernement pour utiliser et mettre en place l'ACV? Si oui, de quoi a-t-il besoin et comment le GdC peut-il le mieux répondre à ce besoin?*
4. *Quelles études de cas (enjeu, entreprise, secteur) pourraient servir à illustrer les obstacles et les occasions potentiels s'offrant au GdC pour promouvoir l'adoption de l'ACV dans le secteur privé?*

C. EXAMEN DES INSTRUMENTS INCITATIFS À METTRE EN PLACE PAR LE GdC POUR RENFORCER L'ADOPTION D'OUTILS, DE CONCEPTS ET DE MÉTHODOLOGIES D'ACV

Pour favoriser l'adoption de l'ACV au Canada, une liste préliminaire d'instruments incitatifs a été établie. Les instruments incitatifs sont des leviers de nature fiscale, réglementaire ou volontaire que le GdC pourrait mettre en place pour faire avancer et appuyer l'adoption de concepts, de politiques et d'outils d'ACV. La liste inclut ce qui suit, sans s'y limiter :

- Politiques fédérales et processus de prises de décision de politiques;
- Lignes directrices et codes;
- Protocoles d'entente;
- Ententes internationales;
- Lois et règlements;
- Données et renseignements (p. ex. : bases de données d'inventaire du cycle de vie);
- Normes (p. ex. : étiquetage);
- Sensibilisation des consommateurs (p. ex. : étapes du cycle de vie des principales catégories de produits);
- Instruments fiscaux (p. ex. : TPS et dépréciation de capital accéléré sur les nouvelles technologies);
- Renforcement des capacités (p. ex. : cours sur l'ACV pour les fonctionnaires, fourniture d'outils d'ACV aux petites et moyennes entreprises et augmentation de la capacité de R&D);
- Approvisionnement (p. ex. : prise en compte des données du cycle de vie des produits et services achetés par le gouvernement).

Questions à examiner :

- 1. Quels instruments incitatifs aideraient le GdC à appuyer l'adoption de l'ACV dans les secteurs privé et public pour améliorer la viabilité environnementale et la prospérité économique?*
- 2. Quelles études de cas pourraient servir à illustrer le besoin des instruments incitatifs recensés?*